Information sur les poux

Les poux existent depuis toujours. Ils ne sont pas dangereux mais sont dérangeants. Bien qu'ils puissent être à l'origine d'une véritable épidémie en milieu scolaire, il ne s'agit pas d'une maladie.

Les poux passent d'une tête à l'autre soit par contact direct, soit par l'intermédiaire d'un vêtement ou d'un objet (barrettes, élastiques, chapeaux...). Le fait d'être porteur de poux n'a rien à voir avec l'hygiène personnelle en général et la propreté des cheveux en particulier, et ne doit en aucun cas porter à dénigrer ni à exclure.

Cependant, il est très important de prévenir leur diffusion et pour cela, votre collaboration est essentielle:

- ✓ prenez l'habitude de vérifier régulièrement la tête de votre enfant et de le traiter *si et seulement si nécessaire.*

- ✓ incitez vos enfants à s'attacher les cheveux et à ne pas échanger peigne, brosse, chapeau, casquette…
- ✓ pensez à informer l'école en cas de présence de poux.

Vous trouverez ci joint un protocole à conserver par vos soins.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

La commission santé

PROTOCOLE DE SOIN

- Chercher mèche par mèche, sous une lumière intense, derrière les oreilles, la tempe et sur la nuque.
- Le diagnostic est affirmé par la mise en évidence de poux ou de lentes vivantes.
- Seul la présence de ces parasites justifie un traitement.
- Traiter les cheveux avec un traitement curatif *en suivant scrupuleusement le mode d'emploi.
- Eliminer les lentes et poux ,mèche par mèche, au peigne fin.

- Nettoyer le linge au contact de la tête dans une machine avec le cycle long 60 degré. Ainsi que les brosses et peignes.
- Peigner deux à trois fois dans la semaine avec le peigne fin.
- Refaire un traitement 8 jours après le premier.
- Vérifier la tête durant 8 jours encore après le deuxième traitement.
- La guérison est réelle quand on ne retrouve plus de lentes a 15 jours du traitement.

*Les peignes antipoux mécaniques et électriques sont insuffisamment efficaces (avis du conseil supérieur d'hygiène 27/06/2003)